

CONTRAT ENSEIGNANT PEDAGOGIE INNOVANTE (CEPI)

Critères pris en compte pour l'évaluation du dossier

Critères relatifs au projet (forme, fond, pertinence)	Qualité de présentation du projet et de la lettre de motivation
	Degré de réflexion (supports et mise en oeuvre pédagogiques)
	Adéquation avec l'offre et la politique de formation de l'université par exemple en matière de : <ul style="list-style-type: none">• Transformation globale d'une formation (approche compétence et approche programme)• Accompagnement à la réussite des étudiants• Transformation des pratiques pédagogiques - Caractère innovant du projet (hybridation, internationalisation des formations, transversalité du projet...)
	Transférabilité du projet (perspectives d'essaimage)
	Projet discuté en département et/ou conseil de perfectionnement

Critères relatifs à l'implication du candidat	Investissement dans les activités du département et de la composante
	Présence dans des commissions, conseils, etc.
	Rayonnement hors UPVD (lien avec le secondaire, activités pédagogiques extérieures)

Respect de la procédure	Délaï, transmission du dossier via le directeur de composante ou le responsable administratif
--------------------------------	---

Avis de la composante et du CAP	
--	--